

Sophie ERRANTE
Députée de Loire-Atlantique

Gorges, le 14 septembre 2022

*Membre de la commission des finances, de
l'économie générale et du contrôle budgétaire*

*Permanence parlementaire
10, rue du Cep
44190 GORGES
Tel : 02.40.05.44.09 / 06.43.09.61.77
Mail : permanence@sophie-errante.fr
blog : <http://errantesophie.wordpress.com>*

Madame Olivia Grégoire
**Ministre déléguée chargée des Petites et
Moyennes Entreprises, du Commerce, de
l'Artisanat et du Tourisme**
139 rue de Bercy,
75572 Paris Cedex 07

Monsieur Bruno Le Maire
**Ministre de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et numérique**
139 rue de Bercy,
75572 Paris Cedex 07

Monsieur Marc Fesneau,
**Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté
alimentaire.**
Hôtel de Villeroy
78 rue de Varenne
75349 Paris SP 07

Objet : Saisine de l'association d'organisations de producteurs tomates et concombres de France

Madame la Ministre,
Messieurs les Ministres,

Nous avons été saisis par l'association d'organisation de producteurs « Tomates et concombres de France » concernant l'état du marché des tomates dans notre pays et notamment les difficultés liées à la concurrence des tomates en provenance du Maroc.



Aigrefeuille-sur-Maine – Basse-Goulaine - Boussay - Château-Thébaud – Clisson – Divatte-sur-Loire – Geneston - Gétigné - Gorges - Haute-Goulaine - La Boissière-du-Doré – La Chapelle-Heulin - La Haie-Fouassière - La Planche - La Regrippière - La Remaudière - Le Bignon - Le Landreau - Le Loroux-Bottereau - Le Pallet - Les Sorinières - Maisdon-sur-Sèvre - Monnières - Montbert - Mouzillon - Remouillé - Saint-Fiacre-sur-Maine - Saint-Hilaire-de-Clisson - Saint-Julien-de-Concelles - Saint-Lumine-de-Clisson - Vallet - Vertou - Vieillevigne

La concurrence libre et non faussée est au cœur du droit commercial européen. Il nous semble donc essentiel de la faire respecter à tous les niveaux et sur tous les marchés nationaux. L'entrée de tomates issues du Maroc est légitime lorsqu'elle respecte les règles négociées entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne. Pour autant, le respect de l'esprit des règles est aussi important que celui de leur lettre.

Ainsi que les producteurs de tomates l'indiquent dans le courrier ci-joint, le volume de tomates marocaines importées en France tout au long de l'année, leurs conditions de production et les propres limites imposées aux producteurs français en raison du dérèglement climatique créent des conditions de distorsion de concurrence.

De plus, alors que l'achat de produits locaux est un argument de vente important pour les agriculteurs de notre pays, il semble que certains produits importés soient étiquetés de manière à rendre très difficile l'identification de l'origine desdits produits agricoles.

Nous vous demandons donc de faire tout ce qui est en votre pouvoir afin, d'une part de vous assurer grâce à vos services que les produits importés respectent les règles en vigueur ; d'autre part que les chaînes de grande distribution font bien ce qui est en leur pouvoir afin d'indiquer clairement la provenance des produits en vente ; qu'enfin, les agriculteurs français, dont les produits sont d'une grande qualité et dont les contraintes légales sont parfois supérieures à leurs concurrents étrangers, ne soient pas lésés sur le marché national et soient accompagnés afin de pérenniser leur activité.

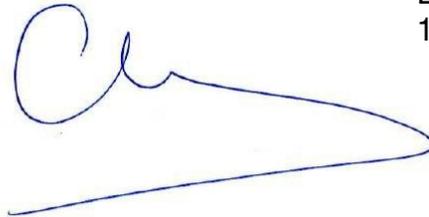
Nous insistons notamment sur l'importance de prioriser les produits français et européens dans le cadre des actions de soutien financier ou en nature à nos concitoyens, mises en œuvre dans le cadre des crises sanitaire et économique et à l'importance de privilégier l'achat de produits locaux de qualité dans nos restaurants collectifs.

Afin d'envisager les possibles actions et l'importance de cette filière pour notre pays, nous vous demandons, Madame la Ministre, Messieurs les Ministres, de recevoir une délégation de l'AOPn Tomates et concombres.



Aigrefeuille-sur-Maine – Basse-Goulaine - Boussay - Château-Thébaud – Clisson – Divatte-sur-Loire – Geneston - Gétigné - Gorges - Haute-Goulaine - La Boissière-du-Doré – La Chapelle-Heulin - La Haie-Fouassière - La Planche - La Regrippière - La Remaudière - Le Bignon - Le Landreau - Le Loroux-Bottereau - Le Pallet - Les Sorinières - Maisdon-sur-Sèvre - Monnières - Montbert - Mouzillon - Remouillé - Saint-Fiacre-sur-Maine - Saint-Hilaire-de-Clisson - Saint-Julien-de-Concelles - Saint-Lumine-de-Clisson - Vallet - Vertou - Vieillevigne

Dans l'attente, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, Messieurs les Ministre, l'expression de notre parfaite considération.



Sophie ERRANTE
Députée de Loire-Atlantique
10^e circonscription Vertou-Vignoble

Cosignataires :

Mme V. HAYER *Députée européenne Renew Europe et co-présidente de la délégation L'Europe Ensemble. Coordinatrice de la Commission des Budgets.*

M. M. LAUZZANA *Député de la 1ère circonscription du Lot-et-Garonne*

M. D. LE GAC *Député de la 3è circonscription du Finistère*

Mme G. MELCHIOR *Députée de la 5è circonscription du Finistère*

M. J.P MOGA *Sénateur du Lot et Garonne*

M. J.M ZULEZI *Président de la commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire - Député de la 8ème circonscription des Bouches-Du-Rhône*



Aigrefeuille-sur-Maine – Basse-Goulaine - Boussay - Château-Thébaud – Clisson – Divatte-sur-Loire – Geneston - Gétigné - Gorges - Haute-Goulaine - La Boissière-du-Doré – La Chapelle-Heulin - La Haie-Fouassière - La Planche - La Regrippière - La Remaudière - Le Bignon - Le Landreau - Le Loroux-Bottereau - Le Pallet - Les Sorinières - Maisdon-sur-Sèvre - Monnières - Montbert - Mouzillon - Remouillé - Saint-Fiacre-sur-Maine - Saint-Hilaire-de-Clisson - Saint-Julien-de-Concelles - Saint-Lumine-de-Clisson - Vallet - Vertou - Vieillevigne